

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 11 Septembre 2012, affiché le 18 Septembre 2012. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 5 Septembre 2012, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD – Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD (arrivée à 20h10) - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET – Marie-Rose GRANDET - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA – Thierry REBERE - Françoise ROY
Etaient excusés	Frédéric GAILLARD (pouvoir à Marianne DUBARE) - Hélène JACQUET - Georges MARTINET- Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	André PERRIN Sylvie DEMOUX
Conseillers en exercice : 18	Présents : 13 Votants : 14

Ouverture de la séance à 20 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 31 Juillet 2012 appelle une observation : la date d'affichage était erronée. Il est adopté avec 17 voix pour et 1 abstention.

Bail de location de chasse communale

Par délibération du 29 janvier 2004, le conseil municipal a renouvelé le bail de la société de chasse pour l'utilisation des terrains communaux, pour une durée de 9 ans, moyennant la somme de 80 € par an. Ce bail étant arrivé à échéance le 31 Août 2012, Madame le Maire donne lecture du projet d'un nouveau bail d'une durée de 9 ans résiliable à chaque période triennale pour une redevance annuelle de 100€ par an. Le Conseil Municipal demande qu'un article soit rajouté en ce qui concerne l'élimination des carcasses de gibiers tués. Après en avoir délibéré, il **accepte à l'unanimité** et autorise Madame le Maire à signer le bail à intervenir.

Avenant au contrat « Dommages aux biens »

Monsieur Jean-Claude GAILLARD relate que la Société GROUPAMA ASSURANCES a fait parvenir à la Mairie de DORTAN un appel de cotisation de 6624.15€ au titre de l'année 2012 sur le contrat d'assurance Dommages aux Biens. La cotisation ayant été calculée sur un indice évolutif, un avenant régularisant son montant (5979.35€) est parvenu le 8 août dernier, accompagné d'un chèque de remboursement du trop perçu de 644.80€. Il demande au Conseil Municipal d'approuver cet avenant afin que la Commune puisse encaisser le chèque de remboursement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

Règlement interne du car scolaire

La Commune a passé un contrat avec TRANS JURA BUS pour assurer le transport des enfants scolarisés sur DORTAN à compter de la rentrée scolaire 2012/2013. Madame le Maire donne lecture du projet de règlement interne du car scolaire qui sera transmis aux parents des enfants utilisant ce service. Elle propose d'apporter une modification au paragraphe « 2/ Charges et devoirs de l'accompagnatrice » selon les termes suivants : « Avant le départ, elle s'assure que les enfants sont tous montés et attachés. A chaque arrêt, elle descend la première et s'assure de la bonne destination des enfants. Elle est tenue de signaler toute anomalie constatée dans le fonctionnement du transport ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

Frais de fonctionnement des écoles

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer le coût de fonctionnement des écoles pour la facturation aux collectivités des enfants scolarisés sur DORTAN, à savoir 24 de CONDES, 28 de CHANCIA et 2 d'OYONNAX. Le coût de fonctionnement de l'école élémentaire s'élève à 647.87 € par élève ; celui de l'école maternelle s'élève à 1 311.03 € par élève. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** les coûts tels que présentés et **décide** d'émettre les titres correspondants aux communes de CONDES, CHANCIA et OYONNAX.

Fixation d'un tarif de cantine spécifique pour un enfant présentant des allergies alimentaires

Lors de sa séance du 5 septembre 2007, le Conseil Municipal avait fixé un tarif « cantine spécifique » pour un enfant fréquentant le service de restauration scolaire qui présentait des allergies alimentaires, et dont les parents fournissaient le repas. Un nouvel enfant présentant des besoins similaires est inscrit pour cette année scolaire 2012/2013. Madame le Maire propose de revaloriser ce tarif qui ne l'a pas été depuis 2007, et de le fixer à 0.80€ auquel s'ajoute la garderie après repas de 2.20€ soit un total de 3.00€ par repas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

Facture téléphonique du Bar de la Boule Biennoise

Le Bar de la Boule Biennoise bénéficiait d'un numéro de téléphone spécifique. Suite à des factures impayées par le locataire, le téléphone a été coupé. L'Association de l'Amicale de la Boule Biennoise qui utilise cette ligne pour ses différentes démarches administratives en demande le rétablissement. ORANGE accepte à condition que la Commune s'engage à régler les factures impayées. Monsieur Jean-Claude GAILLARD demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de les payer, sachant que cette somme sera retenue sur le cautionnement versé par le locataire gérant lors de la signature du bail en 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

Financement des garanties sociales complémentaires des agents communaux

Le décret du 8 novembre 2011 permet aux collectivités locales de participer au financement des garanties sociales complémentaires de leurs agents soit au titre du risque « santé », soit au titre du risque « prévoyance », soit aux deux. Après enquête auprès des agents de la commune, une participation au titre du risque « santé » s'avère trop complexe. Cependant la Commune a signé un contrat de groupe « Prévoyance » avec la Mutuelle Nationale Territoriale depuis le 1^{er} Janvier 1994, pour le maintien du salaire en cas d'arrêt maladie / accident du travail..., organisme ayant obtenu la labellisation de ses couvertures. Sachant qu'actuellement la cotisation est entièrement supportée par les agents, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter une participation de la Commune. La cotisation est de 1.90% du traitement de base au 1^{er} janvier 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de participer à hauteur de 50% du coût de la cotisation à compter du 1^{er} janvier 2013.

Convention avec la Communauté de Communes d'Oyonnax pour la création d'une servitude de passage en tréfonds suite à la mise en place des collecteurs de transport et au raccordement à la nouvelle station d'épuration de DORTAN.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 Février 2010, ayant déjà délibéré sur l'acceptation de cette convention, il n'est pas nécessaire de délibérer de nouveau.

Convention avec la Communauté de Communes d'Oyonnax pour la réalisation de deux branchements particuliers sur le collecteur communautaire d'eaux usées rue de Maissiat.

Dans le cadre des travaux de la mise en place du collecteur communautaire d'eaux usées Rue de Maissiat, deux branchements de particuliers doivent être réalisés. De ce fait, il est nécessaire de conclure une convention avec la Communauté de Communes d'Oyonnax, dont Monsieur André PERRIN donne lecture aux conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention précitée et **autorise** Madame le Maire à la signer, sous deux réserves : d'une part que les ouvrages de raccordement soient réalisés conformément à la convention (notamment la pose de boîtes de branchements), et d'autre part que le coût réel et définitif à la charge de la Commune soit établi.

Acquisition partielle de la parcelle ZC 64 en vue de régulariser l'implantation de la Route de Maissiat et de créer des trottoirs

Deux fractions de la parcelle de terrain cadastrée ZC 64 sise Route de Maissiat, appartenant à Madame Eliane JANTET, empiète sur la voie publique. En vue de régulariser ces anomalies, la Commune souhaite les acquérir. Ces fractions de parcelle d'une superficie de 33m² sont estimées à 550€ selon l'avis des domaines. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'achat de ces parcelles des terrains, **décide** de prendre en charge les frais découlant de cette transaction et **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder à toutes les formalités utiles à cette acquisition.

Demande d'occupation d'un logement communal

Le logement sis 136Bis Cité se libèrera prochainement. Le locataire du logement voisin situé 136 Cité souhaite procéder à l'échange de logement celui-ci étant plus confortable que le sien. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

Avis sur le changement d'affectation d'un chemin rural suite à la création d'un futur lotissement

Nicole RICHARD indique que, par courrier en date du 3 août 2012, la Société LOTISS'YM a fait part de son projet de lotissement au lieu-dit « Sur Cordon », hameau d'UFFEL, sur la Commune de DORTAN. Ce projet englobe le tènement foncier et le chemin rural cadastré ZA 31 appartenant à la commune et est situé dans la zone 1 AU5* du Plan Local d'Urbanisme. Le lotisseur s'engage à aménager le chemin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** son accord de principe pour que ce chemin soit intégré dans le projet de lotissement de la Société LOTISS'YM, et **autorise** Madame le Maire à établir une convention avec le lotisseur.

Devenir du ramassage des encombrants

Devant le manque de civisme d'un certain nombre de personnes, les conseillers municipaux sont amenés à s'interroger sur l'organisation du ramassage des ordures ménagères et le devenir du service de ramassage des encombrants. Ce service qui était initialement programmé sur une journée par mois, soit le 1^{er} mardi du mois pour le village et le 3^{ème} mardi du mois pour les hameaux, demande actuellement trois journées de travail pour les Services Techniques. Les administrés déposent toute sorte de déchets autres que des encombrants tout au long du mois. Afin de pallier ces problèmes d'incivilité et de trouver des solutions, il est proposé de créer une « Commission Gestion des déchets » dont les membres seront les suivants : Jacques FAVRE-BRUN – Nicole RICHARD – Anne-Marie FEUGIER - Marie-Rose GRANDET- Josy QUAGLIA.

Questions diverses

- Invitation au vernissage de l'exposition « Journées du Patrimoine DORTAN, Capitale du jeu d'Echecs » le vendredi 14 Septembre 2012 à 19h00
- Visite du chantier de la déviation de DORTAN pour les invités du Conseil Général de l'Ain le vendredi 14 Septembre 2012 à 9h45.

La séance est levée à 22h00.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.